Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27 JUIN 2025
ID : 056-215600420-20250624-DEL2025_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2025

N°DC-2025-37

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19

Objet : Validation du Programme de voirie 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi dix-neuf juin deux mille vingt-cinq.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC
ABSENTS EXCUSES :
POUVOIRS : M. Daniel DURAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL et Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Franck JOSSO

Considérant que le Conseil départemental du Morbihan (CD56), a suspendu ses programmes de soutien aux collectivités (Programme de Solidarité Territoriale et Entretien Voirie Hors Agglomération) pour cette année 2025.

Pour rappel, l'enveloppe attribuée au titre du Programme de voirie 2025 est de 40 000€ T.T.C. Les travaux prévisionnels projetés sont les suivants :

Nature des travaux	Mètre linéaire	Coût estimatif H.T
Impasse du Vieux Colpo (enrobé)	120	16 718.40
Bel abri (accotement et bicouche)	2000	13 404.60
Rue Perrine Samson (trottoir de sécurité)	30	10 798.40
Larcuste (purge et reprise tranchée)		1 501.40
Kerbernard (purge sur racines)		3 230.50
Terrain de foot (reprofilage)	15	1 016.50
4 tonnes PATA (point à temps automatique)-divers lieux de la commune		7 340
TOTAL		54 009.8

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le 27 JUIN 2025
ID : 056-215600420-20250624-DEL2025_37-DE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de valider les travaux du Programme de voirie 2025 et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de répartition du produit des amendes de police 2025 relatif à la création d'un trottoir de sécurité rue Perrine Samson.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** les travaux du Programme de voirie 2025 dont les entreprises retenues, sont les suivantes, aux montants suivants :
  - EUROVIA, Impasse Saint Léonard, 56 450 THEIX NOYALO, pour un montant de 28 450 € H.T.
  - COLAS France, Etablissement de Vannes, 16 rue Dutenos Le Verger, ZI du Prat, 56 000 VANNES pour un montant de 25 559,80 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis à intervenir et toutes les pièces relatives à ces opérations.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour un montant estimatif de 2160€.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits à l'exercice 2025 du budget principal, compte 2151.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

MAIRIE DE COLPO
56 (Morbihan)